

Ville de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du mardi 24 février 2026

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saverne, légalement convoqué le dix-sept février, s'est réuni sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice-Présidente.

ADMINISTRATEURS EN FONCTION

17

Etaient présents sous la présidence de : M Stéphane LEYENBERGER

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, M. Michel OBERLE, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Jean-François SCOT, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI, M. Marc KALNOWSKI

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

12

Le quorum est atteint avec 12 présents à l'ouverture de la séance.
Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR A L'OUVERTURE

0

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR

2

Mme Carine OBERLE, M. Christophe KREMER

ABSENTS NON-EXCUSES

3

Mme Emma HEILIG, Mme Marie-Antoinette KLEIN, Mme Sabrina MILLETTI

Assistaient en outre à la séance :

M. Damien RIHOUX, Directeur du CCAS

Mme Brigitte HARTMANN, Assistante de direction

ORDRE DU JOUR

1/ Délib. n°01-2026 Adoption du Procès-Verbal du 09/12/2025 (Annexe 1)

2/ Délib. n°02-2026 Compte Financier Unique (Annexe 2)

3/ Délib. n°03-2026 Affectation de résultat

4/ Délib. n°04-2026 Débat d'orientation budgétaire 2026

4.1 Bilan d'activité 2025 et perspectives 2026

4.1.1 L'équipe du CCAS

4.1.2 L'action sociale socle

4.1.3 La gestion locative de la résidence des Marronniers

4.1.4 Les subventions aux associations

4.1.5 Les lumières de la solidarité

4.1.6 Les actions en faveur des seniors

4.1.7 La promotion de la santé mentale

4.1.8 L'inclusion des personnes en situation de handicap

4.1.9 Le Programme de Réussite Educative

4.2 Orientations budgétaires

1. Délib n°01-2026– Approbation du Procès-Verbal du 09/12/2025 (Annexe 1)

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 09 décembre 2025 a été diffusé à l'ensemble des membres.

Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil d'Administration, soit par écrit, soit oralement. Ces modifications seront mentionnées au Procès-Verbal de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le Procès-Verbal.

Délibération

Le Procès-Verbal de la séance du 09 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Délib n°02-2026 Compte Financier Unique (Annexe 2)

⇒	Pour l'année 2025 :	
-	Recettes de fonctionnement :	737 710.82 €
-	Dépenses de fonctionnement :	737 710.82 €
-	Soit un excédent de :	0.00 €
-	Recettes d'investissement :	11 282.11 €
-	Dépenses d'investissement :	16 241.19 €
-	Soit un déficit de :	4 959.08 €
⇒	Résultat de clôture de 2025 :	
•	Section de fonctionnement :	
-	Excédent 2025 :	0.00 €
-	Report 2024 :	0,00 €
-	Soit un excédent de :	0,00 €
•	Section d'investissement.	
-	Déficit 2025 :	4 959.08 €
-	Excédent reporté 2024 :	38 942.91 €
-	Soit un excédent de :	33 983.83 €

L'excédent global de clôture est donc de 33 983.83 €

I Section de fonctionnement

VUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CA 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	252 243.92	261 065.00	233 792.09
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	400 108.00	425 200.00	425 160.00
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 638.90	10 000.00	5 936.69
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 705.22	84 300.00	72 118.92
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	557.06	1 235.00	703.12
TOTAL FONCTIONNEMENT	788 253.10	781 800.00	737 710.82

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CA 2025
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 091.84	9 000.00	8 205.70
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	384 313.42	422 700.00	380 375.69
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	346 847.84	347 400.00	348 572.37
77 PRODUIT EXCEPTIONNELS	0.00	2000.00	0.00
78 REPRISES AMORTISSEMENT	0.00	700.00	557.06
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	53 000.00	0.00	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	788 253.10	781 800.00	737 710.82

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Variation % CA2025 / CA2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	252 243.92	261 065.00	233 792.09	-7.31 %
012 AUTRES CHARGES SERVICES EXTERIEURS	400 108.00	425 200.00	425 160.00	+6.26 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 705.22	10 000.00	72 118.92	-5.98 %
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	557.06	84 300.00	703.12	+26.22 %
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 638.90	1 235.00	5 936.69	-89.88%
TOTAL FONCTIONNEMENT	788 253.10	781 800.00	737 710.82	-6.41 %

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 93.6% du prévisionnel.
Elles affichent une diminution de 50 832.28 € par rapport au réalisé 2024 (-6.41%).

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses de fonctionnement liées aux bâtiments gérés par le CCAS (Résidence des Marronniers, logements temporaires et d'urgence) : les locations immobilières, les charges locatives, la maintenance, le petit équipement, les fournitures administratives, ainsi que les dépenses pour les actions liées aux fêtes et cérémonies.

Ce chapitre est en baisse de 7.31 %, soit 18 451 € en raison principalement des baisses de dépenses suivantes :

- 29 640 € de charges locatives (chauffage) des Marronniers
- 6 475 € d'électricité des Marronniers

Baisses partiellement compensées par les principales hausses de dépenses suivantes :

- 6 123 € de primes d'assurances des Marronniers
- 4 553 € pour la fête des séniors
- 3 583 € de frais de nettoyage des Marronniers
- 1 415 € de fournitures de petit équipement pour les Marronniers et les logements temporaires et d'urgence

Chapitre 012 : Autres charges Services Extérieurs

Les charges de personnel sont en augmentation de 6.26 %, soit 25 052 € principalement en raison du surcoût lié au remplacement d'un agent en longue maladie.

Chapitre 042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections

Les opérations de transferts entre sections ont diminué de 89.88 %, soit 52 702.21 €, en raison de l'absence de dotation aux amortissements liée à une réhabilitation de logement aux Marronniers.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupant les différentes aides légales et facultatives délivrées par le CCAS est en baisse de 5.98 %, soit 4 586.30 € en raison notamment des baisses de dépenses de subventions aux associations (- 4 812 €) et aides enfances (- 3 759), baisses partiellement compensées par une augmentation de 3 863 € en frais d'obsèques.

Les recettes de fonctionnement

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Variation % CA2025/CA2024
70 PRODUITS DES SERVICES	4 091.84	9 000.00	8 205.70	+100.54 %
74 DOTATION ET PARTICIPATIONS	384 313.42	422 700.00	380 375.69	-1.02 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	346 847.84	347 400.00	348 572.37	+0.50 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	2000.00	0.00	0.00 %
78 REPRISES AMORTISSEMENT	0.00	700.00	557.06	+∞ %
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	53 000.00	0.00	0.00	-100 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	788 253.10	781 800.00	737 710.82	-6.41 %

Chapitre 70 : Produits des services

Hausse de 4 113.86 € de refacturation de la redevance des ordures ménagères lié au rattachement comptable de deux semestres v/s un seul semestre en 2024.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Baisse de 3 737.73 € en raison de baisses d'allocations logement temporaire de l'Etat (- 2 649 €) et de subvention d'équilibre de la Ville (- 11 134 €)

Baisses partiellement compensées par une augmentation de 9 242 € de subventions d'organismes partenaires : CeA, CCPS, Régime local et PTSM ainsi que par une récupération de TVA de 1 603 €.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Baisse de 1 724.53 € liée à une diminution des redevances perçues aux Marronniers (- 7381 €) et aux logements temporaires (- 1 039 €), baisses partiellement compensées par une libéralité reçue, leg d'un résident décédé (+ 5 451.15 €).

Chapitre 042 : Ordre de transfert entre sections

Baisse de 53 000 € s'expliquant par l'absence d'opération de neutralisation des amortissements.

II. La section d'investissement

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CA 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 215.81	6 000.00	4 096.88
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	29 000.00	25 000.00	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 306.32	23 942.91	12 144.31
040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	53 000.00	0.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	89 522.13	54 942.91	16 241.19

En 2025, les dépenses d'investissement sont liées :

- à la restitution des cautions des locataires quittant la résidence des Marronniers (4 096.88 €)
- à l'acquisition de matériels de bureau, de mobilier et de revêtements de sol (12144.31 €)

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CA 2025
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	65 564.78	38 942.91	38 942.91
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	777.81	0.00	546.14
040 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 638.90	10 000.00	5 936.69
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 483.55	6 000.00	4 799.28
TOTAL INVESTISSEMENT (avec report)	128 465.04	54 942.91	50 225.02

Les recettes d'investissement concernent :

- le report du résultat cumulé de 2024 (38 942.91 €)
- la récupération de TVA via le Fonds de Compensation pour la TVA (546.14 €)
- les dotations aux amortissements (5 936.69 €)
- le versement des cautions des locataires de la résidence des Marronniers (4 799.28 €).

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter le Compte Financier Unique 2025.

Monsieur LEYENBERGER précise que c'est la subvention d'équilibre de la Ville qui permet d'aboutir à un résultat nul dans la section de fonctionnement. En ce qui concerne l'investissement, le déficit est intentionnel, puisqu'il a été décidé de mobiliser une partie de l'excédent pour le financer.

Délibération

Le Compte Financier Unique 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Délib. n°03-2026 – Affectation de résultat

L'excédent de 33 983.83 € de la section d'investissement sera reporté au compte 001 des recettes d'investissement du budget 2026.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver et d'affecter ce résultat au compte 001.

Délibération

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat 2025.

4. Délib. n°04-2026 – Débat d'orientation budgétaire 2026

4.1 BILAN D'ACTIVITE 2025 ET PERSPECTIVES 2026

4.1.1 L'équipe du CCAS

L'équipe du CCAS basée à l'Hôtel de Ville était composée de 8 agents en 2025 :

- Un directeur (0.5 ETP)
- Une secrétaire de direction
- Une agent d'accueil-secrétaire
- Une apprentie secrétaire médico-sociale jusqu'en août puis une apprentie secrétaire de direction à partir de septembre
- Une assistante sociale polyvalente titulaire
- Une seconde assistante sociale remplaçant la CESF titulaire
- Un coordinateur seniors
- Une agent de service à la résidence des Marronniers partie à la retraite en mai, remplacée par une contractuelle puis par une prestation de service

Le CCAS porte également le Programme de Réussite Educative du Quartier Prioritaire de la Ville comprenant :

- Une cheffe de projet (0.2 ETP consacrés par la cheffe de projet du QPV)
- Une coordinatrice et référente de parcours
- Deux référentes de parcours
- Des vacataires scolaires

En 2026, le deuxième poste de travailleur social restera pourvu par une contractuelle en remplacement de la titulaire en longue maladie, le poste d'accueil sera recalibré et l'entretien des parties communes de la résidence des Marronniers restera confié à un prestataire de service donnant toute satisfaction.

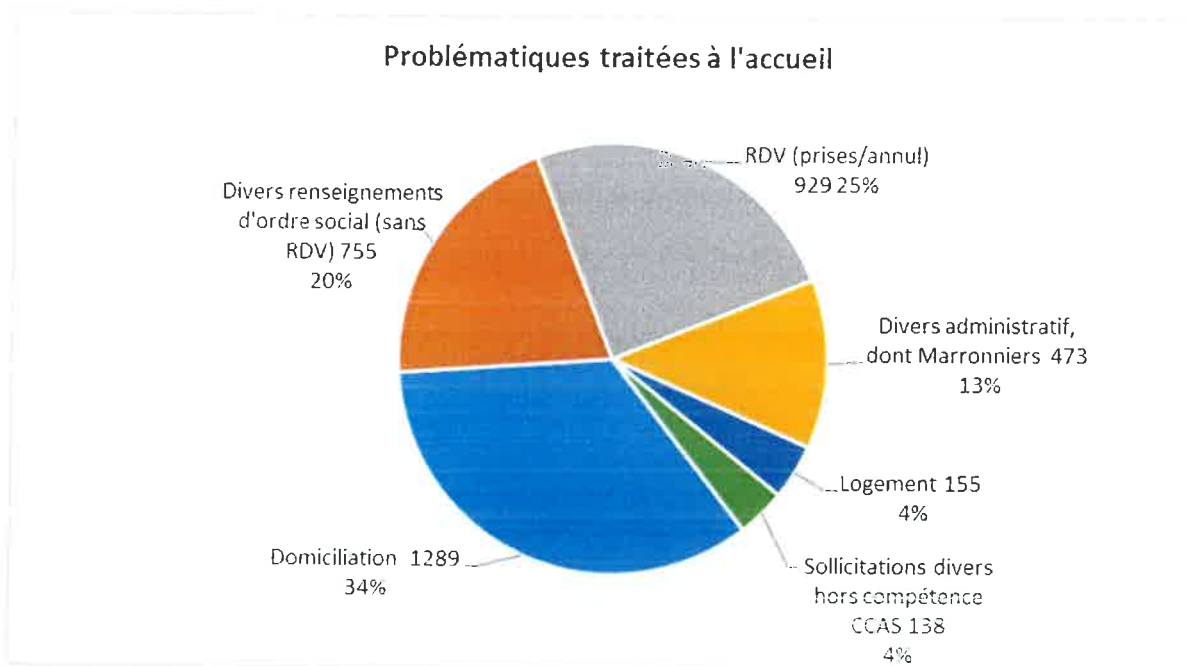
4.1.2 L'action sociale socle

L'action sociale du CCAS est principalement ciblée sur l'accueil des publics en grande précarité et l'accès aux aides légales et facultatives.

a) L'accueil

Coordonnée par la secrétaire de direction, l'activité d'accueil du CCAS est assurée du lundi après-midi au vendredi sur les plages d'ouverture de l'hôtel de ville par notre agent d'accueil – secrétaire, notre apprentie secrétaire et par le reste de l'équipe venant en renfort en cas d'absences ou d'indisponibilité.

Sur 12 mois d'activité, l'agent d'accueil - secrétaire a comptabilisé 2450 contacts téléphoniques et physiques. Le service a complété son offre d'accueil par une permanence hebdomadaire à la résidence des Marronniers à l'automne 2025.



b) Le secrétariat

Coordonnée par la secrétaire de direction, en lien étroit avec le directeur, l'activité de secrétariat mobilise trois agents.

Les missions assurées par la secrétaire de direction :

- Co-organisation du service
- Gestion de la logistique et des moyens matériels
- Préparation et suivi du budget, suivi comptable, achats
- Secrétariat du Conseil d'Administration
- Gestion locative de la résidence « Les Marronniers »
- Gestion administrative des logements d'urgence et temporaires

Les missions partagées avec l'agent d'accueil et l'apprentie secrétaire :

- Gestion des domiciliations
- Organisation de la fête des Aînés, de la fête des lumières et de la collecte de la banque alimentaire
- Diverses tâches administratives récurrentes ou plus ponctuelles

En 2026, le service poursuivra ses efforts pour garantir un accueil et un secrétariat de qualité.

c) Le Point d'Information du demandeur de logement social

Le CCAS met en œuvre depuis le 1^{er} avril 2023 le Point d'Information du demandeur de logement social, pour le compte de la Communauté de Communes.

1^{er} accueil

La réponse de 1^{er} niveau consistant à délivrer toutes informations et documentations utiles et proposant une aide à la complétude des demandes selon nécessité a été assurée sans discontinuité grâce à la mobilisation conjointe de l'apprentie secrétaire et de l'agent d'accueil.

En quelques chiffres :

- 40h consacrées à 122 accueils à 68% téléphoniques et 32% physiques
- 88 accueils d'habitants de la communauté de communes (66 savernois -dont 12 SDF, 22 d'autres communes de la CCPS), 4 d'une communauté de communes limitrophe, 30 d'autres secteurs
- 86 délivrances d'informations et remises de dossiers, 28 aides à la complétude et mises à jour de dossiers, 25 orientations vers un accompagnement personnalisé (réponse de 2^{ème} niveau).

Accompagnement personnalisé

La réponse de 2^{ème} niveau consiste en un accompagnement personnalisé pour les situations les plus complexes ou spécifiques, permettant entre autres d'optimiser leur positionnement.

Cette mission a été assurée successivement par deux assistantes sociales en contrat à durée déterminée, en remplacement de la CESF titulaire.

En quelques chiffres :

- Les entretiens :
 - o 100h30 consacrées à 91 entretiens réalisés à plus de 95% en présentiel
 - o 49 personnes accompagnés : 47 savernois (dont 4 personnes sans domicile fixe), 2 d'une autre commune de la CCPS
 - o Actions entreprises : suivi/écoute (63), mises à jour de dossiers (59), informations et aides aux démarches de recherche (30), appuis auprès des bailleurs sociaux (23), positionnements auprès de dispositifs réservataires (8).
- Le back-office :
 - o 20h30 consacrées au « back-office » : 17h de suivis de dossiers, 1h de préparations en amont de commissions d'attribution de logement des bailleurs sociaux, 2h30 de présence en commissions

En 2026, le CCAS maintiendra cette offre de service à la population de la communauté de communes.

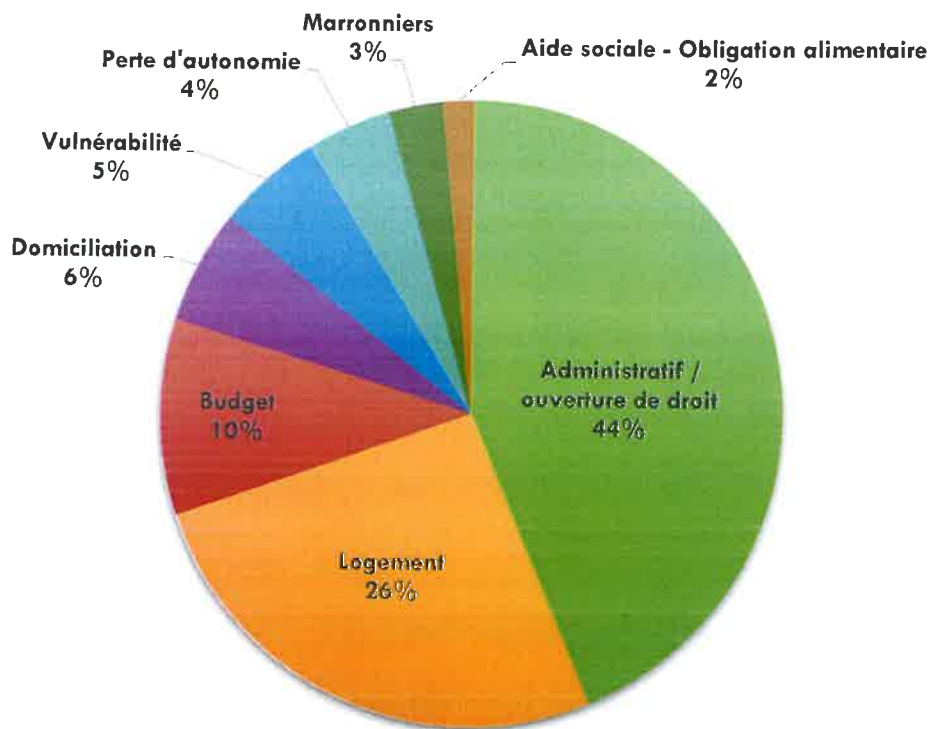
d) L'accompagnement social polyvalent

En 2025, l'assistante sociale a accompagné 186 ménages, ce qui représente 444 rendez-vous physiques (418 au bureau et 26 visites à domicile) et 40 entretiens téléphoniques, dans la résolution de problématiques administratives et d'accès aux droits (50%), de logement (13%), budgétaire (12%), de vulnérabilité (8%), de perte d'autonomie (6%), de domiciliation de personnes sans domicile fixe (4%), d'admission à la résidence des Marronniers (4%) et d'aide sociale légale (2%).

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale a été absente toute l'année 2025 pour raison de santé. Ses missions ont été reprises par une première assistante sociale jusqu'à fin septembre. Une deuxième assistante sociale a pris la suite au mois de novembre.

Le temps de leur présence au service, les deux assistantes sociales remplaçantes auront accompagné 199 ménages, ce qui représente 369 rendez-vous physiques (388 au bureau et 19 visites à domicile) et 41 entretiens téléphoniques, dans la résolution de problématiques de logement (40%), administratives et d'accès aux droits (37%), de domiciliation (8%), budgétaire (8%), de vulnérabilité (3%) et de perte d'autonomie (3%) et d'admission à la résidence des marronniers (1%). Elles ont en outre participé aux commissions d'attribution de logements des bailleurs sociaux pour le positionnement des demandeurs (cf. mission du Point d'Information du demandeur de logement social).

Problématiques traitées par les travailleurs sociaux



e) Les aides légales

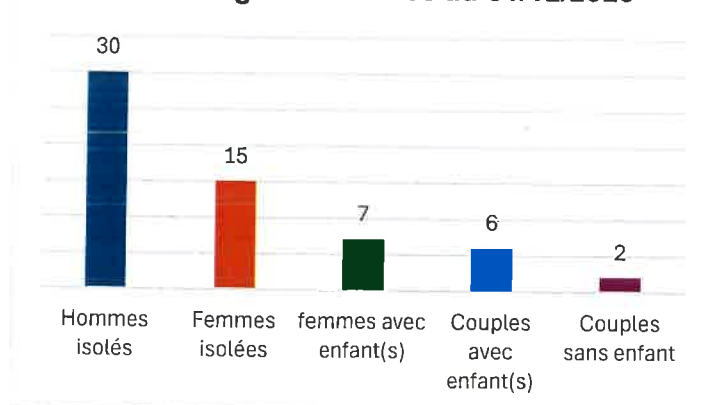
Domiciliation

Essentiellement assurée par l'équipe d'accueil – secrétariat, l'activité de domiciliation des personnes sans domicile fixe consiste en :

- un entretien systématique pour chaque demande d'admission et de renouvellement.
- l'enregistrement des courriers entrants et sortants
- la délivrance des courriers aux intéressés
- l'anticipation et la gestion administrative des renouvellements et résiliations

Cette activité a connu une légère baisse en 2025 après une année 2024 exceptionnellement haute. 60 ménages étaient domiciliés au 31 décembre 2025 (70 au 31/12/2024), représentant 97 personnes (113 en 2024) : 70 adultes et 27 enfants. Parmi ces 60 ménages, 22 sont hébergés chez des tiers, 20 sont hébergés aux Cottages de France par le SIAO, 13 se disent sans aucun « point de chute » et 5 sont des grands voyageurs.

Les ménages domiciliés au 31/12/2025



En termes de flux sur l'année : 37 nouveaux ménages domiciliés, 31 renouvellements, ~~57 résiliations et 5 refus~~. Les résiliations ont été décidées pour absences de nouvelles depuis plus de 3 mois (27), suite à obtention d'une nouvelle adresse (22), absences de nouvelles à date d'échéance (7) et suite à décès (1).

Au total 1 803 courriers reçus (1903 en 2024) et 1 289 passages pour récupération des courriers (1340 en 2024).

Aide sociales départementales

Le service a traité 11 dossiers d'aide sociale pour le compte des départements (22 en 2024).

- 6 demandes d'aide sociale pour les frais d'hébergement en EHPAD ou en établissement pour personnes en situation de handicap (10 en 2024).
- 3 demandes d'aide sociale à domicile (idem en 2024)
- 2 enquêtes auprès des obligés alimentaires de demandeurs d'aides sociales départementales (9 en 2024).

Enterrements

Le CCAS a pris en charge l'organisation de quatre obsèques de personnes indigentes (une en 2024 et aucune en 2023) dont deux ont fait l'objet d'une prise en charge financière partielle par le CCAS pour un montant total de 6 337,67 €.

Pour les deux autres situations, le CCAS a procédé aux avances nécessaires puis a pu recouvrer l'intégralité des sommes engagées à la suite d'investigations poussées.

En 2026, les aides légales continueront à être délivrées prioritairement en raison de leur caractère obligatoire. Un prévisionnel de deux enterrements sera inscrit au budget.

f) Les aides de première nécessité

Le CCAS dispose de plusieurs outils en réponse aux besoins alimentaires et en hygiène :

Les différentes aides mobilisées en 2025 :

- 47 colis alimentaires/hygiène (34 en 2024), principalement à des personnes sans domicile fixe pour un montant global estimé à 600 € environ (500 € en 2024)
- 38 nouvelles prescriptions d'épicerie sociale (22 en 2024)
- 13 orientations vers les Restos du Cœur (19 en 2024) et 5 vers la Croix-Rouge (idem en 2024)

Aucun bon d'achat n'a été délivré cette année, contre 4 en 2024 (cf. aides financières ci-dessous).

g) Les aides financières

Aides financières exceptionnelles

Les aides financières exceptionnelles du CCAS consistent en des bons d'achat alimentaire ou en des aides d'un montant maximum de 100 € versées directement au créancier.

Aucune demande d'aide financière exceptionnelle n'a été instruite par le CCAS en 2025 (6 aides délivrées en 2024 pour un total de 405 €). Ces aides sont donc très peu sollicitées, d'autres organismes tels que la CeA, les associations caritatives et les caisses de retraite complémentaires étant privilégiés.

Aides sociales enfance, selon barème (année scolaire 2024-2025)

Le montant total des aides accordées au titre de la cantine scolaire et des activités sport-loisirs-culture des enfants s'est stabilisé cette année.

En revanche, une nette diminution du nombre d'aides attribuées est constatée. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2024-2025, 81 aides ont été accordées pour un montant total de 18 034 €, contre 117 aides lors de la campagne précédente pour un montant total de 17 828 €.

Il est à noter que le montant moyen d'une aide cantine est passé de 202 € à 352 € et celui d'une aide sport-loisirs-culture de 70 € à 76 €, ce qui explique cela.

43 aides à la cantine (de 40 à 80% du prix du repas)	15 145 €
37 aides à la pratique sportive	2 789 €
1 aide à la pratique culturelle	100 €
TOTAL	18 034 €

En 2026, le budget prévu pour les aides financières sera réajusté un peu à la baisse.

h) La collecte annuelle de la Banque Alimentaire

Chaque dernier week-end de novembre est organisé la grande collecte nationale de la Banque Alimentaire. En appui à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, le CCAS se charge de la coordination de l'opération sur le territoire de la Ville de Saverne.

En amont, la secrétaire de direction du CCAS (assistée cette année de son apprentie) lance l'appel local aux bénévoles, organise et remplit les plannings des bénévoles par magasins ainsi que ceux des fonctions supports (chargés des tournées, du tri et du stockage au Centre Technique Municipal) et fournit les magasins en tracts et matériels.

L'opération 2025 en quelques chiffres :

- 2 jours de collecte de 7h à 19h dans 5 supermarchés
- 76 bénévoles inscrits individuellement épaulés par 14 élus municipaux
- 6 partenaires ayant mobilisé et inscrit leurs bénévoles : lycée Jules Verne, Scouts et Guides de France, Paroisse Catholique, Club Vosgien, Accueil Sans Frontière et Moulin de l'Espoir (3 partenaires en 2024)
- Le moto-club en appui des élus et du Centre Technique Municipal aux tournées, tri et stockage
- Le stockage au CTM des collectes de Saverne, Monswiller, Steinbourg et Dettwiller
- 3,8 tonnes collectées à Saverne (-11 % par rapport à 2024) sur les 262 tonnes collectées sur le Bas-Rhin

i) La mise à l'abri des publics en grande précarité

Logements d'urgence

Le CCAS dispose de deux logements situés rue du Moulin dédiés à des personnes sans domicile fixe et d'un studio à la résidence des Marronniers qui permet plus spécifiquement l'accueil de femmes, seules ou avec enfants, victimes des violences intrafamiliales.

Proposé pour rarement plus de 5 ou 6 nuits afin de permettre une rotation, cet accueil permet une petite pause dans un endroit sécurisé pour s'y reposer, se laver, faire sa lessive. Ne constituant en cela qu'une courte parenthèse, un accompagnement dans un projet de relogement plus durable est systématiquement proposé par le CCAS si la personne ne bénéficie pas déjà de l'accompagnement d'un travailleur social partenaire.

En 2025, nos logements d'urgence ont permis de mettre à l'abri 35 personnes (33 en 2024) : 23 hommes, 9 femmes dont 6 victimes de violences ainsi que 3 enfants. A noter que 5 personnes ont bénéficié d'un hébergement d'urgence à plusieurs reprises au cours de l'année, ce qui monte à 42 le nombre d'accueils différents sur l'année.

Les séjours ont duré entre 1 à 18 nuits, avec une moyenne de 6 nuits, ce qui est similaire aux chiffres de l'année 2024.

Le nombre total de nuitées a par contre augmenté : 245 nuitées contre 201 en 2024. Le taux d'occupation du logement d'urgence n°1 s'élève à 37% (136 nuitées), celui du logement n°2 à 23% (86 nuitées) et celui du studio de la résidence des Marronniers à 6% (23 nuitées), sachant que ce dernier n'est pas exclusivement dédié à de l'hébergement d'urgence.

Logements temporaires

Le CCAS dispose toujours de 3 logements temporaires situés à l'Impasse de la Fontaine. Y ont été logées 6 personnes en 2025 (12 en 2024), 4 hommes et 2 femmes tous célibataires, pour une durée moyenne de séjour de 9 mois (contre 6 en 2024).

L'assistante sociale spécialisée logement assure un accompagnement ~~global des personnes logées temporairement~~, accompagnement qui vise à lever les freins et, lorsque la situation le permet, les responsabiliser en les amenant à réaliser les économies nécessaires à leur installation dans un logement pérenne. A titre indicatif, sur les 4 sorties qui ont eu lieu en cours d'année (7 en 2024), on compte 2 sorties positives par l'obtention d'un logement (5 en 2024) et 2 sorties sans solutions (idem en 2024). Les sorties sans solutions résultent d'une difficulté à mobiliser la personne qui peut, ce fut le cas pour l'une d'entre elle en 2025, voir son séjour écourté par manque d'adhésion.

En 2026, le parc de 3 logements d'urgence et 3 logements temporaires sera maintenu pour répondre aux besoins des plus précaires.

j) Point d'étape sur la réalisation des objectifs issus de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2022

De manière générale et transversale à l'ensemble de l'action sociale socle du CCAS décrite au présent chapitre 5.1.2., l'avancée de la réalisation des objectifs fixés à l'issue de l'analyse des besoins sociaux de 2022 est la suivante :

Sur les 10 actions définies comme prioritaires, 5 sont en cours de réalisation ou réalisées :

- Actualiser notre règlement des aides facultatives (réalisé, proposition à soumettre)
- Elaborer un guide du « Qui fait quoi » dans l'action sociale et caritative savernoise (réalisé) et construire un plan de communication
- Obtenir un accès privilégié à l'hôtel social « Les Cottages de France »
- Renforcer notre partenariat avec les associations d'accueil des migrants
- Poursuivre les aides à la cantine et à la pratique culturelle et mieux communiquer

Et 2 actions inscrites comme moyennement prioritaires ont été réalisées :

- Développer la réponse en matière d'alimentation et d'habillement : création du vestiaire
- Faire évoluer la gestion du jardin d'insertion du CCAS : fin programmée

En 2026, un effort sera porté sur la communication, notamment via l'onglet solidarité du site internet de la Ville, afin de réaliser 3 objectifs prioritaires supplémentaires.

4.1.3 La gestion locative de la résidence des Marronniers

La résidence intergénérationnelle des Marronniers compte 63 logements.

Au 31 décembre 2025, 58 logements sont occupés (50 par des seniors, 5 par des étudiants, 1 par une famille ukrainienne et 2 par des jeunes allemands en service CIVIS), 4 sont indisponibles en raison de travaux en cours ou à réaliser, 1 sert de logement d'urgence et de chambre d'hôte.

La gestion de la résidence intergénérationnelle « Les Marronniers » mobilise l'équipe du CCAS tout au long de l'année : visites, entretiens motivationnels, instructions des demandes, gestion de listes d'attentes, admissions et sorties. Et au quotidien, une activité dense de relation « clientèle » faite de résolutions de problèmes techniques, de commandes d'interventions, de suivis de factures, de relances, de rappels au règlement...et autres médiations entre résidents. Interviennent ici en première ligne la secrétaire de direction et son apprentie, en lien quasi permanent avec les services techniques de la Ville ainsi que le coordinateur seniors intervenant fréquemment sur les lieux.

En 2025, l'équipe s'est attelée à actualiser et améliorer le règlement intérieur de la résidence et à le communiquer aux résidents en séance collective puis individuellement, contre signature.

Quelques chiffres autour des entrées et sorties de la résidence :

Résidents seniors :

- 24 visites individuelles de présentation sur site (18 en 2024)
- 13 demandes traitées en commission (18 en 2024) : 10 acceptées, 3 refus
- 8 entrées, 10 sorties (10 entrées et 8 sorties en 2024)
- 13 personnes sur liste d'attente au 31/12/25 (15 au 31/12/24)

Résidents étudiants en soins infirmiers

- 6 demandes (14 en 2024) toutes traitées en commission d'attribution
- 3 entrées, 3 sorties

En outre, la mobilisation du CCAS en faveur de familles déplacées d'Ukraine s'est poursuivie en 2025 par la mise à disposition de l'association Accueil Sans Frontières d'un logement à la résidence des Marronniers dans lequel un ménage constitué de 2 adultes retraités et leur petit-fils adolescent a logé toute l'année. Un bail glissant devrait être proposé à ce ménage courant du 1^{er} semestre 2026, dès lors que leurs ressources mensuelles seront suffisantes et stabilisées.

En 2026, la gestion rigoureuse de la résidence des Marronniers restera une priorité pour le CCAS dans un contexte de vieillissement de la structure et d'augmentation du nombre de logements à remettre en état entre deux occupations.

4.1.4 Les subventions aux associations

12 demandes de subventions ont été enregistrées en 2025 (16 en 2024), dont 7 suffisamment complètes et argumentées ont été présentées au Conseil d'Administration.

Une réponse favorable a été apportée à ces 7 demandes portant sur un projet à vocation sociale dont tout ou partie des activités bénéficient aux savernois et dont les objectifs poursuivis tant quantitatifs que qualitatifs ont été jugés utiles.

Aussi, le CCAS aura accordé 47 650 € de subventions aux associations contre 52 462 € en 2024, soit :

- Moulin de l'Espoir	40 000 €
- APEDI *	3 500 €
- Restos du Cœur	3 000 €
- Arc-en-ciel	650 €
- JALMALV	500 €

* 3 projets portés par l'IME Les Rosiers Blancs

Au regard de la baisse des sollicitations en 2025, le budget prévisionnel des subventions versées aux associations sera réajusté pour 2026.

4.1.5 Les Lumières de la solidarité

La traditionnelle fête des solidarités s'est tenue le 17 décembre.

L'objectif était à nouveau de permettre à des personnes seules, couples ou familles isolées socialement, particulièrement durant les fêtes, de vivre un moment de partage autour d'un repas festif et animé. Le CCAS ne s'est donc pas basé sur un critère de précarité de ressources, mais sur un critère de précarité du lien social. 76 personnes orientées par les travailleurs sociaux du CCAS et les partenaires ont répondu présent, soit 50 adultes et 26 enfants, dont 29 personnes seules et 14 familles.

Sont à souligner la qualité du partenariat avec l'APEDI pour cette 4^{ème} édition consécutive à l'ESAT Aux Trois Relais ainsi que l'aide précieuse du service famille du Centre Socio-Culturel pour la décoration des tables. Les cadeaux offerts aux enfants provenaient à nouveau d'une collecte réalisée par l'agence immobilière Century 21, partenariat mis en place avec succès en 2023.

En 2026, cette offre sera maintenue à format et budget comparable.

4.1.6 Les actions en faveur de seniors

a) « Saverne s'engage pour les seniors »

En 2025, le plan d'action « Saverne s'engage pour les seniors » a été reconduit avec une offre multi thématique encore enrichie. Celle-ci prend en compte la santé et l'autonomie de manière globale et positive.

67 actions de prévention et promotion de la santé ont été programmées (54 en 2024), dont 63 réalisées (48 en 2024). Cela représente un total de 218 séances programmées (92 de plus qu'en 2024), dont 194 réalisées (85 de plus qu'en 2024).

762 inscriptions, à 69% de savernois, ont été enregistrées (592 en 2024), dont 109 en liste d'attente (29 en 2024). Au final, 698 présences comptabilisées (592 en 2024), de 370 personnes différentes (380 en 2024), d'un âge moyen de 72 ans (idem en 2024).

A cela se rajoutent 5 thés dansants qui ont enregistré 480 présences (408 en 2024).

Répartition des actions par thématiques :

Thématique	Actions	Séances	Thématique	Actions	Séances
Aidants + répit	17	23	Numérique	2	11
Bien-être	10	44	Prévention routière	2	5
Activité physique	6	51	Isolement	2	2
Thé dansant	5	5	Sommeil	2	5
Pair à pair	4	23	Nature	1	1
Maintien à domicile	3	8	Promotion bénévolat	1	1
Alimentation	2	5	Retraite	1	5
Cycle de santé globale	2	14	Hors catégorie	1	1
Intergénérationnel	2	2	Maladies chroniques	0	0
Mémoire	2	10	Santé environnement	0	0
Mort, fin de vie	2	2	Vue / Audition	0	0

L'Actus Seniors, journal trimestriel dédié aux aînés, a largement contribué à l'affluence des seniors dans les actions. Chaque édition est imprimée à 6 500 exemplaires avec une distribution réalisée dans toutes les boîtes aux lettres de Saverne. Le journal est disponible dans 23 points de collectes dans l'ensemble de la ville (2 de plus qu'en 2024), il invite les seniors à participer aux diverses actions organisées et met en lumière les dispositifs d'accompagnement qui leur sont proposés sur le secteur.

Cette année encore, un partenariat avec la Mission Locale a notamment permis de proposer une mission civique et citoyenne aux jeunes qui se sont engagés en faveur de leurs aînés en distribuant le journal. Un partenariat a également été réalisé en ce sens avec l'association « Accueil Sans Frontières » depuis 3 ans. En parallèle, le coordinateur seniors a mobilisé une équipe de 24 seniors volontaires pour aider à distribuer. Ainsi, 10 équipes intergénérationnelles se partagent la ville en autant de secteurs les jours de distribution avant de se retrouver à l'ESAT autour d'un repas convivial.

La rubrique « Nos seniors » créée en 2023 sur le site internet de la Ville a fait l'objet de quelques ajouts et mise à jour. Pour rappel, il est notamment possible d'y trouver des actualités et des informations détaillées, ainsi que des propositions d'actions et des contacts.

En interne, différents services de la Ville ont collaboré activement avec le coordinateur seniors. Un bel exemple : le Point d'Accueil Numérique co-élaboré avec la bibliothèque et le service informatique. Au « PAN » les personnes peuvent bénéficier gratuitement d'un accès aux ordinateurs en libre-service, ainsi que de conseils de professionnels formés qui accompagnent dans l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'une tablette par des conseils, informations, aide à la prise de rdv en ligne, ... ou orientent vers des services plus spécialisés pour d'éventuelles démarches administratives ou le dépannage de matériel. Depuis son ouverture en octobre 2023, 57 personnes ont sollicité un accompagnement numérique.

Enfin, l'année 2025 a aussi été ponctuée par des projets marquants :

- Action partenariale « les petits veilleurs » contre l'isolement des seniors

En partenariat avec les Petits Frères des Pauvres et la CeA, notamment, le coordinateur seniors représente la Ville de Saverne au sein du collectif des « Petits Veilleurs ». Une dynamique partenariale collaborative de proximité qui vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées et dont les principaux objectifs sont de fédérer les acteurs (associations, collectivités, commerçants, soignants, aides à domicile),

mutualiser les actions et faciliter le repérage de personnes âgées isolées et sensibiliser pour faire de la lutte contre l'isolement des aînés une cause partagée par tous.

Cette année, plusieurs temps forts ont ainsi été organisés, dont à l'occasion de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale et de la Fête des Quartiers Est.

- Comité de Coordination de l'Aide Aux Aidants

Dans le cadre de ses missions, le coordinateur seniors participe aux travaux du Comité de Coordination de l'Aide Aux Aidants du territoire Ouest Alsace (CCAAA), comité de professionnels (CeA, Hager, PETR, réseau des coordinateurs seniors, MAPA Monswiller, EHPAD, accueils de jours, SAAD, Plateforme de Répit, Résidence Domitys, ...) dont l'objectif principal est « d'aller vers » et de sensibiliser le grand public et les entreprises aux questions d'aide. Pour ce faire, chaque année avec l'ensemble des partenaires présents, le CCAAA organise un programme d'action à destination des aidants du territoire (ateliers, conférences, stands sur les marchés, théâtre forum, ...). En 2025/2026, le Comité a choisi de réaliser un focus particulier sur le public des « aidants salariés ». L'idée est de créer un kit complet destiné à quiconque souhaiterait mettre en place une démarche en faveur des aidants au sein de son entreprise/collectivité/institution (courrier, outils, fiches contextuelles, auto-questionnaire, guide, vidéos). On compte environ 11 millions d'aidants en France (15% de la population active, soit une personne sur cinq). Par ailleurs, 61% des aidants sont en activité professionnelle et 50% ne se considèrent pas spontanément comme « aidants ». Seuls 25% d'entre eux ont d'ailleurs informé leur employeur de leur situation personnelle. Enfin, l'âge moyen du salarié aidant est de 42 ans (avec 9h45 d'aide moyenne hebdomadaire / 10h40 chez les femmes, 9h chez les hommes).

La première phase des travaux du CCAAA est de réaliser une démarche test au sein des entreprises des membres du Comité. Pour ce faire, le coordinateur seniors a initié en 2025 une démarche en faveur des « aidants salariés » de la Mairie. Il a dans un premier temps rencontré le maire et la DGS en juillet 2025 afin d'exposer et contextualiser le sujet et le projet, avant d'intervenir devant le CST et les représentants du personnel en septembre, le CODIR élargi en octobre et le CA du CCAS en décembre. L'étape suivante consistera à sensibiliser les chefs de service et les agents en 2026.

→ Les objectifs sont multiples :

- Valoriser ce que nous proposons déjà en faveur des aidants salariés
- Sensibiliser les chefs de service et RH dans les réponses/solutions à apporter au quotidien
- Favoriser les échanges « agents, chefs de service et RH » et créer des espaces d'écoute pour prévenir d'éventuelles situation d'épuisement, accidents de travail, arrêts de travail, ...
- Permettre à la Mairie d'être identifiée pour ses engagements en faveur de ses salariés aidants et communiquer à ce sujet lors de ses campagnes de recrutement ou QVT
- Obtenir une labellisation/trophée dans le cadre de la semaine du développement économique (organisé par le PETR)

En quatre années, le coordinateur seniors a réussi à mettre en œuvre 13 des 16 actions définies comme prioritaires suite à l'analyse des besoins sociaux de 2021-2022 :

- Améliorer la communication, notamment par l'Actus Seniors et le site internet
- Pérenniser le poste de coordinateur seniors
- Développer des ateliers et des formations au numériques adaptés aux seniors
- Promouvoir des actions intergénérationnelles et des temps de convivialité
- Impulser et coordonner toutes actions favorisant le lien social au sein de la résidence des Marronniers
- Soutenir les familles, proches aidants, voisins, bénévoles. Communiquer sur le droit au répit et promouvoir des solutions de répit adaptées.
- Recenser les services d'aide et de soins à domicile
- Développer l'offre locale d'information, de formation et de soutien psychologique des proches aidants
- Mieux informer et accompagner les seniors dans leurs démarches d'accessibilité et d'adaptation de leur logement
- Communiquer sur les solutions de transport E'Lico et Comette
- Organiser et développer un programme d'actions collectives de prévention
- Promouvoir la participation des aînés et des bénévoles
- Soutenir l'intergénérationnel : activités et transmissions d'expériences

En 2026, le plan d'action en faveur des seniors sera poursuivi avec la même volonté.

b) L'animation de la vie sociale à la résidence des Marronniers

L'ouverture de la résidence des Marronniers à l'intergénérationnel et vers l'extérieur a été poursuivie en 2025 à travers :

- La présence de 7 étudiants en soins infirmiers de l'IFSI de Saverne dans 4 studios et une colocation, à loyers modérés en contrepartie de 8h de services mensuels en faveur des résidents. L'équipe d'étudiants supervisée par le coordinateur seniors a réalisé 104 actions collectives dont 41 visites de convivialité (114 actions dont 34 visites en 2024), ce qui représente un total de 483h de services réalisés (486h en 2024), dont 173h au contact direct des résidents (163 en 2024).
- Des actions intergénérationnelles avec les écoles, périscolaires, collèges et lycées ont été réalisés dans un objectif de transmission et d'échange intergénérationnel. Au total 13 rencontres intergénérationnelles réalisées en 2025 (10 en 2024).
- Les activités qu'y mènent l'association Reliance Seniors ainsi que l'administratrice et conseillère municipale déléguée aux personnes âgées Carine Oberlé.
- D'autres activités en direction des résidents (atelier d'écriture créatifs, RDV forme, ...) ainsi que des ateliers ouverts à tous les seniors savernois par le coordinateur seniors
- L'hébergement de deux jeunes allemands en service CIVIS intervenant dans les écoles savernoises.

Au total, 98 actions ont été programmées aux Marronniers (90 réalisées) avec le concours de 15 partenaires. (96 actions programmées et 85 réalisées avec 14 partenaires en 2024). Près de 200 jeunes et enfants ont participé à ces rencontres intergénérationnelles en présence des résidents des Marronniers.

c) Autres actions spécifiques en direction des seniors

Les anniversaires

Le soin que nous avons porté à nos plus anciens à l'occasion de 156 « grands anniversaires » : une carte de vœux à chaque anniversaire de 91 à 94 ans et une visite des élus pour offrir une petite attention à chaque anniversaire de 90 ans, 95 ans et suivants.

La Fête des Aînés

La fête des aînés, moment de retrouvailles et de convivialité qui a réuni 400 seniors de 75 ans et plus au Zornhoff de Monswiller le 27 avril 2025 (397 participants en 2024).

En 2026, seront maintenus à budget comparable, l'attention portée aux résidents des Marronniers et aux plus anciens à l'occasion des « grand anniversaire » ainsi que le grand rendez-vous de la Fête des Aînés, à nouveau au Zornhoff, le 10 mai 2026.

4.1.7 La promotion de la santé mentale

La feuille de route issue de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2022 a retenu 3 principaux objectifs prioritaires concourant à la promotion de la santé mentale :

- Continuer de promouvoir la santé mentale à travers la quinzaine nationale et au-delà
- Sensibiliser les acteurs locaux à la santé mentale par le biais de formations/initiations
- Soutenir et développer des lieux d'accueil et d'écoute pour les jeunes en souffrance psychique

Des moyens conséquents ont à nouveau été mis en œuvre pour atteindre les deux premiers objectifs, à travers le programme d'actions du Conseil Local de Santé Mentale décrit ci-dessous. Le CCAS contribue également à soutenir le développement de la réponse aux jeunes en souffrance psychique, d'une part par le biais du CLSM, d'autre part en appui à la chargée de mission santé du PETR positionnée en coordination sur ce dossier. Le CCAS est engagé depuis 2015 dans l'organisation d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), lieu de concertation et de coordination territoriale, présidé par notre vice-présidente et co-piloté par une coordination départementale et le directeur du CCAS. Le CLSM de Saverne permet une approche locale et participative

concernant la prévention et le parcours de soins en santé mentale. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et intègre les représentants des usagers et des aidants. Ce conseil se réunit une fois par trimestre ou plus fréquemment en fonction des projets portés et mis en place.

L'inscription des actions de sensibilisation du CLSM dans le Contrat Local de Santé 2020-2024 avait permis au CCAS, porteur du CLSM, de bénéficier du soutien financier de l'ARS à hauteur de 3 500 € par an pour mener de nombreuses actions, en particulier durant les SISM. Le Contrat Local de Santé 2025-2029 confirme la promotion de la santé mentale comme enjeu prioritaire et se fixe à travers la fiche action « La santé mentale, l'affaire de tous » l'objectif de maintenir son soutien aux actions de promotion / sensibilisation / déstigmatisation menées par le CLSM et de s'appuyer sur ce dernier comme levier pour une « expansion » de certaines actions à l'ensemble du territoire des 4 communautés de communes concernées. Ainsi, le CCAS a obtenu la poursuite du soutien à l'ARS pour les 3 années 2025-2026-2027 pour réaliser un programme d'actions annuel poursuivant les 4 objectifs suivants :

- Réduire la stigmatisation et les préjugés associés à la santé mentale
- Augmenter la compréhension et la reconnaissance des signes et des symptômes des problèmes de santé mentale
- Promouvoir les aides disponibles en termes de soins, d'accompagnement, d'écoute, d'entraide, ...
- Encourager le pouvoir d'agir sur sa santé mentale par des choix éclairés d'activités/modes de vie

Le CLSM a organisé sa 6^{ème} édition des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) en septembre - octobre 2025 sur la thématique « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». A nouveau, une remarquable mobilisation a permis de réunir 1099 participants/visiteurs (898 en 2024) dont des publics spécifiques mobilisés sur des actions cibles : lycéens, étudiants, seniors, parents, adhérents du GEM, résidents du Foyer d'Hébergement pour Travailleurs Handicapés ainsi que de nombreux professionnels du champ éducatif et médico-social.

Les actions réalisées :

- Conférence – rencontre avec le Pr Daniel Marcelli au lycée du Haut-Barr
- « Comprendre, communiquer et soutenir les ados aujourd'hui, un défi ? » Stands d'information des partenaires et conférence du Pr Daniel Marcelli au Château des Rohan
- Conférence « Santé mentale et Burn-Out parental » proposée par le CSC
- « Un nuage de mots pour réparer le lien social » : animation participative au marché avec SOS Amitié
- Exposition d'œuvres réalisées par le Foyer d'Hébergement Le Rennweg, le GEM le Phare et l'EPSAN
- Initiation à l'art thérapie et la relaxation proposée par l'EPSAN à une classe de lycéens du haut-Barr
- Repas participatif au Quartier proposé par le conseil citoyen du Quartier Prioritaire à aux seniors de la rue Ruth
- Atelier participatif « L'isolement des aînés, un défi collectif » proposé par les Petits Frères des Pauvres et le CCAS
- « Le travail, vecteur de lien social » : projection de courts métrages et table ronde participative proposée par le SIMOT, l'APEDI et 5 autres partenaires du champ de l'insertion professionnelle
- Rencontre « Osons parler de santé mentale » : avec le GEM et le CREHPSY au lycée Leclerc
- Ciné débat « Autour de la folie, entre fantasmes et réalité » proposé par le CNASM au lycée Leclerc
- Atelier de sophrologie et d'écriture avec les étudiants de l'IFAS de Saverne
- Flashmob proposée par l'IFSI – IFAS de Saverne
- Marche pour la santé mentale à travers la ville
- Ciné-débat « La fiancée du poète »

En outre, un partenariat avec la CPAM du Bas-Rhin a permis au CCAS de proposer en novembre à Saverne une session de formation aux 1ers secours en santé mentale (PSSM) à une quinzaine de partenaires, professionnels et bénévoles, intervenant auprès de jeunes adultes.

En 2026, la promotion de la santé mentale restera un objectif prioritaire du CCAS, à travers les actions portées par le CLSM, dont la 7^{ème} édition des SISM en octobre 2026.

4.1.8 L'inclusion des personnes en situation de handicap

L'analyse des besoins sociaux de 2021-22 avait abouti à l'inscription de 7 actions prioritaires dans le champ du handicap :

- Sensibiliser la population aux différents handicaps, dont l'autisme, avec des actions contre les discriminations
- Créer un événement pour sensibiliser le grand public à l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Mieux informer les personnes handicapées sur les dispositifs d'aide existants
- Former/sensibiliser les professionnels aux problématiques du handicap
- Recenser les besoins dans les domaines de la vie quotidienne, la mobilité, l'accessibilité, l'accès à l'emploi, l'éducation les sports et la culture
- Construire une charte « Commune handicap » déclinée en actions
- Construire des partenariats et collaborations, un regard croisé, une culture partagée au service par exemple de l'élaboration d'un protocole d'accueil

Nos avancées sur cet axe en 2025 :

- Soutien et accompagnement de l'association « Autisme, notre combat » qui a été officiellement constituée en 2024. L'association bénéficie d'un appui logistique conséquent de la Ville par la mise à disposition du Foyer St Joseph pour une période « tremplin » de deux ans.
- Accompagnement de l'association « Nouvel Air » constituée en juillet 2024 dans l'objectif de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge sur la ville de Saverne. Le CCAS reste impliqué aux côtés de la Ville et de l'association dans un ambitieux projet commun d'offrir aux savernois une aire de jeux inclusive.
- Collaboration fructueuse avec l'ESAT Aux Trois Relais choisi pour la quatrième année consécutive pour accueillir les « Lumières de la Solidarité ».
- L'ESAT Aux Trois Relais et le Foyer d'Hébergement Le Rennweg se sont inscrits dans la SISM : l'ESAT en projetant un court métrage réalisé dans la structure visant à sensibiliser le grand public à l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap, le Foyer d'Hébergement à travers un atelier de peinture dont les œuvres ont été exposées au Château des Rohan et au cinéma.

Le projet de réaliser avec l'ESAT Aux Trois Relais un état des lieux des conditions d'accessibilité du CCAS aux personnes en situation de handicap mental / déficience intellectuelle a été reporté dans l'attente de la formation d'une équipe de l'ESAT.

L'objectif fixé pour 2026 est de poursuivre la dynamique engagée en 2024 et 2025 en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap sans dégager à ce stade de budget spécifique complémentaire.

4.1.9 Le Programme de Réussite Educative

Porté depuis sa création en 2015 par le CCAS, le Programme de Réussite Educative (PRE) est le dispositif central du volet « éducation » du Contrat de Ville.

L'équipe du PRE

Le PRE est mis en œuvre par une équipe de 4 personnes sous l'autorité du Directeur de l'Action Sociale et de la politique de la Ville, directeur du CCAS :

- La cheffe de projet du Contrat de Ville (0.2 ETP) en supervision
- La coordinatrice du PRE (0.8 ETP)
- Les référents de parcours : la coordinatrice pour 20% de son temps, une référente de parcours à mi-temps et une référente vacataire pour un volume horaire annuel d'environ 320 heures, soit environ 7h/semaine.

L'objectif du PRE

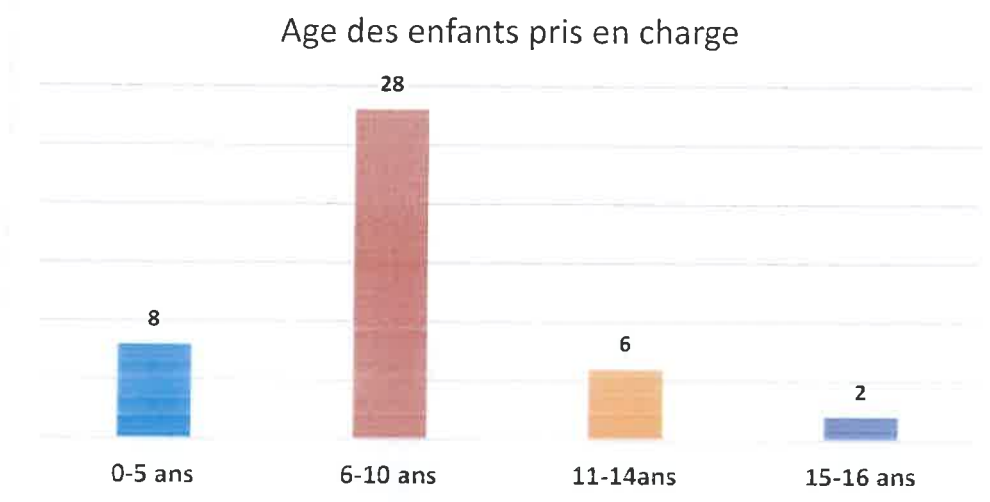
L'objectif du PRE est de rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents issus des quartiers Est de Saverne qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement.

La réalisation de cet objectif général passe par :

- Un regard partagé et croisé entre les professionnels partenaires sur la situation de l'enfant (Equipe pluridisciplinaire de Soutien)
- L'élaboration d'un parcours individualisé et personnalisé
- La prise en compte globale de la famille et une place pour les parents au cœur de l'accompagnement

L'activité réalisée en 2025

44 enfants (24 garçons et 20 filles) ont été pris en charge, habitant tous le Quartier Prioritaire :



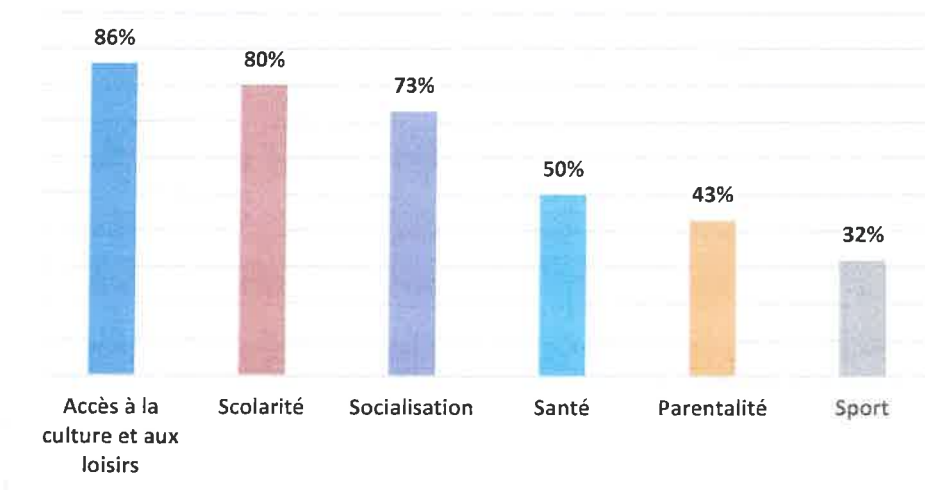
Les enfants en difficulté ont été repérés par les acteurs scolaires, éducatifs, de santé ou de loisirs du territoire : pour 59 % l'origine de la demande est l'Education Nationale, 23 % l'association Accueil Sans Frontières, 2 % les services du Centre Socio-Culturel, 2 % les services sociaux de la Collectivité Européenne d'Alsace. 7 % ont été orientés par le PRE qui intervenait déjà dans la famille et les 7 % restant sont des familles ayant sollicité directement le PRE.

L'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien, réunie 10 fois cette année, a construit et évalué 100% de parcours individualisés et personnalisés. Les partenaires de l'EPS participent activement aux réunions, ils sont en moyenne 12 présents à chaque réunion.

Les parcours, tous individualisés ont eu une durée moyenne de 12 mois et poursuivent généralement plusieurs objectifs.

Sur les 21 parcours ayant pris fin en 2025, 14 d'entre eux ont vu leurs objectifs atteints, 5 ont vu leurs objectifs partiellement atteints et 2 parcours n'ont pas atteint leurs objectifs.

Objectifs poursuivis dans les parcours



La volonté du programme est de toujours privilégier le droit commun. Ainsi le PRE participe et/ou bénéficie de l'offre de services proposée aux habitants du QPV ou à l'ensemble des Savernois : Pass'sport loisirs, CLAS, actions de soutien à la parentalité menées par le Service Famille, sorties et animations du Service Jeunesse, visite de musée, etc.

Pour compléter et adapter cette offre aux besoins des enfants qui lui sont confiés, le PRE a développé des partenariats lui ayant permis de proposer en 2025 :

- du Sport adapté pour 12 enfants
- du soutien scolaire individuel avec l'association AGIR ABCD pour 23 enfants
- des séances individuelles de sophrologie pour 11 enfants
- des ateliers langage pour 12 enfants
- des séances de lecture avec l'association Lire et faire Lire
- un stage de préparation à la rentrée scolaire pour 20 enfants
- des ateliers cuisine, jeux de société, sorties, ... proposés au fil de l'accompagnement

Le PRE réalise chaque année les 2 objectifs prioritaires relevant de son champ d'action inscrits dans la feuille de route issue de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2022 :

- Poursuivre et/ou renforcer les actions de soutien à la parentalité
- Poursuivre les actions de promotion de la santé

En 2026, le Programme de Réussite Educative sera poursuivi avec la même ambition et sous le même format.

4.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Section de fonctionnement

Pour mettre en œuvre l'ensemble de nos missions en 2026, il sera proposé un budget de fonctionnement d'environ 747 000 €, en légère baisse d'environ 33 000 € par rapport au budget prévisionnel 2025.

En dépenses :

- **Le chapitre 011 (charges à caractère général)** restera stable
- **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** baissera d'environ 30 000 € en raison de l'externalisation du ménage de la résidence des Marronniers.

- **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** diminuera d'environ 4 000 € essentiellement en aides sociales et subventions
- **Le chapitre 67 (charges exceptionnelles)**, sera crédité de 1 400 € de titres annulés
- **Le chapitre 68 (dotations aux provisions)** augmentera d'environ 1 000 €
- **Le chapitre 042 (ordre de transfert entre sections)** baissera d'environ 2 500 €.

En recettes :

- **Le chapitre 70 (produits de services et ventes diverses)** restera stable
- **Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations)** baissera d'environ 34 000 € essentiellement en subvention d'équilibre de la Ville
- **Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante)** restera stable
- **Le chapitre 77 (produits exceptionnels)** diminuera de 1 000 €

Section d'investissement

Nos investissements seront financés par nos dotations aux amortissements et le report du résultat de 2025.

Notre budget d'investissement disponible s'élèvera à 48 483.83 €.

Notre prévisionnel de dépenses d'investissement s'élèvera à environ 22 000 € en rééquipement de logements aux Marronniers, temporaires et d'urgence.

Il est demandé au Conseil d'Administration de débattre sur ce point

Madame UHRI s'interroge sur les raisons ayant conduit à la suppression d'un poste à l'accueil. Monsieur LEYENBERGER indique que, dans un contexte d'incertitude lié au budget de l'État, il a été décidé de différer le recrutement et de réexaminer cette question ultérieurement.

Madame SCHNELL, interroge l'absence d'agent de service du CCAS aux Marronniers. Madame BATZENSCHLAGER précise que l'agent précédemment en poste est parti à la retraite et que son remplacement n'ayant pas été concluant, le CCAS a eu recours à un prestataire externe. Cette solution donnant satisfaction, il a été décidé de la pérenniser. Monsieur RIHOUX souligne que cette solution a permis d'améliorer la qualité du service rendu, malgré une diminution du volume d'heures de présence.

Madame UHRI revient sur les logements d'urgence en interrogeant la marge dont dispose le CCAS en hiver pour accueillir des personnes à la rue. Monsieur RIHOUX indique que le taux d'occupation est très variable et que la priorité est donnée à la rotation, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de courts séjours. Il précise que le CCAS travaille actuellement à des solutions pour optimiser l'utilisation des logements, notamment le week-end. Madame UHRI ajoute avoir déjà accueilli des personnes en situation d'urgence au sein de sa paroisse. Monsieur RIHOUX rappelle que l'accès aux logements d'urgence est encadré : les personnes accueillies doivent respecter les lieux et adopter un comportement adapté. Il précise que certaines personnes ne sont plus admises en raison de leur comportement.

Monsieur LOTH revient sur la question des enterrements d'indigents en demandant des précisions sur les modalités, notamment si une concession est accordée. Monsieur LEYENBERGER précise qu'il existe, au cimetière, un carré des indigents dont la concession appartient à la Ville. En cas de crémation, les cendres

sont déposées au jardin du souvenir. Dans tous les cas, les obsèques se déroulent dans le respect de la dignité du défunt.

Madame UHRI revient sur le dispositif PRE et demande si les enfants doivent obligatoirement résider dans le périmètre du QPV pour en bénéficier. Monsieur LEYENBERGER souligne qu'il s'agit d'un dispositif ciblé, qui ne permet pas d'accueillir des enfants hors secteur, même si certains pourraient également avoir besoin de cet accompagnement. Madame STEFANIUK ajoute qu'il existe d'autres dispositifs destinés aux enfants ne relevant pas du QPV, tels que le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et l'aide aux devoirs. Monsieur LEYENBERGER reconnaît néanmoins que le PRE propose un accompagnement plus complet et qu'il serait souhaitable, dans l'idéal, que tous les enfants puissent en bénéficier.

Monsieur ARBOGAST revient sur le budget alloué aux subventions aux associations, annoncé en baisse et demande si le montant prévu pour 2026 concernant le Moulin de l'Espoir restera identique à celui de 2025. Monsieur RIHOUX explique que cette diminution s'explique par une baisse des demandes des associations en 2025 et précise que le montant prévu pour le Moulin de l'Espoir demeure inchangé. Madame UHRI s'interroge sur l'évolution du budget en cas de hausse des demandes. Monsieur LEYENBERGER indique que le budget est élaboré au plus près de la réalité des besoins et qu'il pourra être réajusté en cours d'exercice si nécessaire. Il ajoute que le budget sera voté par la nouvelle mandature, qui pourra, le cas échéant prendre d'autres décisions.

Délibération

Le Conseil d'Administration a débattu sur ces propositions et adopte le Débat d'orientation budgétaire 2026.

5. Délib n°05-2026 – Mise à disposition temporaire d'un logement meublé dans le cadre d'un relogement provisoire pour travaux.

Le CCAS de Saverne propose de mettre à disposition de manière provisoire un logement d'urgence à une habitante de Saverne dont le logement a été déclaré insalubre et interdit temporairement à l'habitation par arrêté préfectoral.

La durée des travaux de mise aux normes du logement de l'intéressée est estimée à deux mois.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'autoriser la mise à disposition du logement d'urgence n°1 situé 5 rue du Moulin à Saverne sous forme d'une convention d'occupation précaire, justifiée par la réalisation de travaux dans le logement principal de la personne bénéficiaire

De fixer la redevance mensuelle forfaitaire à 300 €, charges comprises.

D'autoriser le Président du CCAS à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents.

Madame UHRI s'interroge sur le choix de mettre à disposition un logement d'urgence plutôt qu'un logement temporaire. Monsieur RIHOUX répond que les logements temporaires sont actuellement tous occupés et ne sont donc pas disponibles. Monsieur LEYENBERGER reconnaît que la mise à disposition d'un logement d'urgence comporte des risques, mais précise qu'au regard de la situation, à la fois complexe sur le plan du logement et de la personne à reloger, le CCAS se doit de proposer une solution. Monsieur RIHOUX ajoute qu'il s'agit d'une personne de 77 ans vivant dans une situation de grande précarité. Le CCAS a pour objectif de permettre au propriétaire de réaliser les travaux et d'être facilitateur dans la prise en charge de la situation.

Délibération

Le Conseil d'Administration après en avoir débattu approuve à l'unanimité :

- d'autoriser la mise à disposition du logement d'urgence n°1 situé 5 rue du Moulin à Saverne sous forme d'une convention d'occupation précaire, justifiée par la réalisation de travaux dans le logement principal de la personne bénéficiaire
- de fixer la redevance mensuelle forfaitaire à 300 €, charges comprises.
- d'autoriser le Président du CCAS à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents.

Monsieur LEYENBERGER clôture la séance en remerciant les membre du Conseil d'Administration pour le travail réalisé. Il tient aussi à remercier chaleureusement Madame BATZENSCHLAGER qui pendant deux mandatures mis en œuvre la politique sociale de la Ville avec un grand dévouement.

Madame BATZENSCHLAGER remercie à son tour l'équipe du CCAS, les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des partenaires qui ont œuvré à ses côtés pendant ses douze années de mandat.

Pour délibération conforme

Le Président
Stéphane LEYENBERGER



Le secrétaire
Damien RIHOUX



Accusé de réception en préfecture
067-216704379-20260421-07-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026